



# Modifications lois du jeu 2017-2018



## LOI 3 Les joueurs

### PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

\* S'il est procédé à un remplacement à la mi-temps ou avant les prolongations, la procédure devra avoir été effectuée avant que le jeu ne reprenne. Si l'arbitre n'est pas informé du remplacement, le joueur inscrit comme remplaçant peut continuer à jouer, aucune sanction disciplinaire n'est prise et l'arbitre doit rendre compte de cet incident à l'autorité compétente.

### PERMUTATION AVEC LE GARDIEN DE BUT

\* Si un joueur permute avec le gardien de but sans l'autorisation de l'arbitre, ce dernier :

- laisse le jeu se poursuivre
- avertira les deux joueurs à l'occasion du prochain arrêt de jeu, sauf si la permutation a eu lieu à la mi-temps (y compris la mi-temps des prolongations) ou pendant la période entre la fin du match et le début des prolongations et/ou des tirs au but.



## PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE TERRAIN

Si un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu ou un agent extérieur entre sur le terrain, l'arbitre doit :

- interrompre le jeu **uniquement** si la personne en question interfère avec le jeu
- lui faire quitter le terrain au premier arrêt de jeu
- prendre les mesures disciplinaires appropriées

Si le jeu est interrompu en raison d'une interférence provoquée par un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu :

- le jeu devra reprendre par un coup franc direct ou un penalty
- prendre les mesures disciplinaires appropriées.

Si un ballon se dirige vers le but et que l'interférence n'empêche pas le joueur de l'équipe qui défend de jouer le ballon

- le but est accordé si le ballon franchit la ligne de but (même s'il y a eu contact avec le ballon) à moins que le ballon n'entre dans le but adverse.



## JOUEUR HORS DU TERRAIN

Si un joueur qui doit attendre l'autorisation de l'arbitre pour regagner le terrain de jeu regagne celui-ci sans l'autorisation de l'arbitre, ce dernier doit :

- interrompre le jeu (mais pas immédiatement si le joueur n'entrave pas le déroulement du jeu ou un officiel de match ou si la règle de l'avantage peut être appliquée)
- avertir le joueur pour être entré sur le terrain sans autorisation

**Si l'arbitre interrompt la partie**, le jeu reprendra :

- \* par un coup franc direct à l'endroit où s'est produite l'interférence
- \* par un coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu s'il n'y a pas eu d'interférence.



## BUT MARQUÉ AVEC PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE TERRAIN

### La personne est :

- un joueur, un remplaçant, un joueur remplacé, un joueur exclu ou un officiel de l'équipe qui a marqué le but = BUT refusé et coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire

- un agent extérieur ayant interféré avec le jeu = But refusé et balle à terre

\* l'arbitre doit valider le but si la personne supplémentaire était :

- un joueur, un remplaçant, un joueur remplacé, un joueur exclu ou un officiel de l'équipe qui a encaissé le but

- un agent extérieur n'ayant pas interféré avec le jeu.

Dans tous les cas, l'arbitre doit faire quitter le terrain à la personne supplémentaire.



# LOI 7 Durée du match

## MI-TEMPS DES PROLONGATIONS

Une courte pause rafraîchissements est autorisée à la mi-temps des prolongations



# LOI 8 CE et reprise du jeu

## COUP D'ENVOI

- tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain
- il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi
- si le ballon entre directement dans le but de l'exécutant, un corner est accordé à l'adversaire.



## LOI 10 Déterminer l'issue d'un match

### TIRS AU BUT

#### AVANT LE DÉBUT DES TIRS AU BUT

- 1<sup>ER</sup> TOSS pour décider sur quel but la séance sera effectuée (c'est la pièce qui décide et pas l'arbitre ou les capitaines) sauf si d'autres éléments doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc.)
- 2<sup>e</sup> TOSS pour décider quelle équipe tirera en première. Le capitane gagnant le Toss choisira de tirer en premier ou en deuxième.
- À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but qui n'est pas en mesure de continuer, seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but.
- Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'a pas à être informé de l'ordre.

Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.

Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.



## TIRS AU BUT

### PENDANT LES TIRS AU BUT

- Seuls les joueurs autorisés et les arbitres peuvent rester sur le terrain.
- Tous les joueurs autorisés, exceptés celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central.
- Le gardien de l'équipe du joueur exécutant le tir au but doit rester sur le terrain, et ce hors de la surface de réparation, au niveau de l'intersection entre la ligne de but et la ligne de la surface de réparation.
- Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une faute.
- Si le gardien commet une faute obligeant le tir à être à nouveau exécuté, le gardien doit recevoir un avertissement.
- Si le tireur est sanctionné pour une faute commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.
- Si le gardien et le tireur commettent une faute en même temps:
  - \* si le tir est manqué ou repoussé, le tir est à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement
  - \* si le tir est marqué, le but est refusé, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.



## TIRS AU BUT

### REPLACEMENTS ET EXCLUSIONS PENDANT LES TIRS AU BUT

Un joueur, remplaçant ou joueur remplacé peut être averti ou exclu.

Un gardien de but exclu doit être remplacé par un joueur autorisé.

Un joueur, autre que le gardien de but, qui n'est pas en mesure de continuer ne peut pas être remplacé.

L'arbitre ne doit pas arrêter le match définitivement si une équipe se retrouve à moins de sept joueurs.



# Commission Régionale d'Arbitrage

## LOI 11 Hors-Jeu

### INFRACTION DE HORS-JEU

Un joueur en position de hors-jeu au moment où le ballon est joué ou touché par un coéquipier doit être sanctionné uniquement lorsqu'il commence à prendre une part active au jeu :

\* **en intervenant dans le jeu**, car il joue ou touche le ballon passé ou touché par un coéquipier

\* **en interférant avec un adversaire**, car :

- il empêche un adversaire de jouer ou d'être en position de jouer le ballon en entravant clairement sa vision du jeu
- il lui dispute le ballon
- il tente clairement de jouer un ballon qui se trouve à proximité alors que cette action influence la réaction d'un adversaire - il effectue une action évidente qui influence clairement la capacité d'un adversaire à jouer le ballon

\* **en tirant un avantage**, car :

- il joue le ballon
- interfère avec un adversaire après que le ballon a rebondi ou été dévié par un poteau, la barre transversale, un officiel de match ou un adversaire de manière involontaire

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire (**à l'exclusion d'un ballon repoussé par un adversaire**) n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position.

« Repousser le ballon » consiste à intercepter, ou tenter d'intercepter, le ballon qui se dirige vers le but avec n'importe quelle partie du corps à l'exception des mains ou des bras (sauf le gardien dans sa propre surface de réparation).



## INFRACTION DE HORS-JEU

**Dans les situations où :**

- un joueur se trouvant en position de hors-jeu se dirige vers le ballon avec l'intention de jouer le ballon et qu'il est victime d'une faute avant de jouer ou de tenter de jouer le ballon, ou avant de disputer le ballon à un adversaire, la faute est sanctionnée car elle s'est produite avant l'infraction de hors-jeu.

- une faute est commise contre un joueur en position de hors-jeu qui joue déjà ou tente déjà de jouer le ballon, ou qui dispute le ballon à l'adversaire, l'infraction de hors-jeu est sanctionnée car elle s'est produite avant la faute.



## INFRACTIONS ET SANCTIONS

### RAPPEL :

- En cas d'infraction au hors-jeu, l'arbitre accorde un coup franc indirect à l'endroit où est commise l'infraction, y compris si elle est commise dans la propre moitié de terrain du joueur.
- Un joueur de l'équipe en défense qui quitte le terrain sans la permission de l'arbitre sera considéré comme étant sur la ligne de but ou sur la ligne de touche pour toute situation de hors-jeu, jusqu'au prochain arrêt de jeu ou jusqu'à ce que l'équipe qui défend ait joué le ballon en direction de la ligne médiane et que le ballon ait quitté la surface de réparation. Si ce joueur de l'équipe en défense quitte le terrain délibérément, il doit être averti au prochain arrêt de jeu.
- Si un joueur de l'équipe qui attaque demeure immobile dans le but au moment où le ballon franchit la ligne de but, le but doit être accordé sauf si le joueur commet une infraction de hors-jeu ou une infraction selon la Loi 12, auquel cas le jeu reprend par un coup franc indirect ou direct.



# LOI 12 Fautes et incorrections

## AVANTAGE

### RAPPEL :

- Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu, excepté lorsqu'un joueur a tenté d'annihiler une occasion de but manifeste mais que le but a quand même été marqué, auquel cas le joueur sera uniquement averti pour comportement antisportif.

- La règle de l'avantage ne doit pas être appliquée dans des situations impliquant une faute grossière, un acte de brutalité ou une faute passible d'un second avertissement à moins qu'une occasion de but manifeste ne se dessine. L'arbitre devra alors exclure le joueur au prochain arrêt de jeu, à moins que le joueur joue ou dispute le ballon ou interfère avec un adversaire, auquel cas l'arbitre devra interrompre le jeu, exclure le joueur et faire reprendre le jeu par un coup franc indirect, à moins que le joueur n'ait commis une faute plus grave.



## AVERTISSEMENTS POUR COMPORTEMENT ANTISPORTIF

### \* Thématique des mains :

- touche le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la faire échouer

### \* Thématique faute dans la SDR :

- commet une faute pour interférer dans une attaque prometteuse ou la faire échouer, sauf lorsque l'arbitre accorde un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon

- annihile une occasion de but manifeste de l'adversaire en commettant une faute avec intention de jouer le ballon et que l'arbitre accorde un penalty

### \* Thématique tricherie passe GDB :

- use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon (y compris sur coup franc) à son gardien de but de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains



## EMPÊCHER DE MARQUER UN BUT OU ANNIHILER UNE OCCASION DE BUT MANIFESTE

- Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main, le joueur doit être exclu où qu'ait été commise la faute
- Si un joueur commet une faute contre un adversaire pour annihiler une occasion de but manifeste et que l'arbitre accorde un penalty, le joueur fautif est averti si le joueur a tenté de jouer le ballon ; dans toutes les autres circonstances (ex. : tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon, etc.), le joueur fautif doit être exclu
- Un joueur, un joueur exclu, un remplaçant ou un joueur remplacé qui entre sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre et interfère avec le jeu ou un adversaire et empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste est coupable d'une faute passible d'exclusion



## REPRISE DU JEU APRÈS DES FAUTES ET INCORRECTIONS

- si le ballon est en jeu et si le joueur commet la faute à l'intérieur du terrain contre :
  - un adversaire = coup franc indirect ou direct ou penalty
  - un coéquipier, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, un officiel d'équipe ou un arbitre = coup franc direct ou penalty
  - toute autre personne = balle à terre
- \* Si, lorsque le ballon est en jeu :
  - un joueur commet une faute contre un officiel de match ou un joueur, remplaçant, joueur remplacé ou exclu adverse, ou un officiel d'équipe en dehors du terrain
  - ou si,
    - un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, ou un officiel d'équipe commet une faute contre, ou interfère avec, un joueur adverse ou un officiel de match en dehors du terrain :
  - le jeu reprendra par un coup franc exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute ou l'interférence a été commise
  - si la faute est passible d'un coup franc direct et si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif, l'arbitre accordera un penalty.



## REPRISE DU JEU APRÈS DES FAUTES ET INCORRECTIONS

\* Si un joueur – situé à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – jette un objet (y compris le ballon) sur un joueur, remplaçant, joueur remplacé ou exclu adverse, ou sur un officiel d'équipe, un officiel de match ou le ballon, le jeu reprendra par un coup franc direct selon l'endroit où l'objet a touché ou aurait pu toucher la personne ou le ballon. Si cet endroit est en dehors du terrain, le coup franc est exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche ; si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif, l'arbitre accordera un penalty.

\* Si un remplaçant, joueur remplacé ou exclu, un joueur se trouvant temporairement en dehors du terrain ou un officiel d'équipe jette de la main ou du pied un objet sur le terrain et que cela interfère avec le jeu, un adversaire ou un officiel de match, le jeu reprendra par un coup franc direct (ou un penalty) exécuté à l'endroit où l'objet a interféré avec le jeu ou à l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire, l'officiel de match ou le ballon.



## LOI 14 Penalty

### INFRACTIONS ET SANCTIONS

**Une fois que l'arbitre a donné le signal de l'exécution du penalty, celui-ci doit être exécuté. Avant que le ballon ne soit en jeu :**

\* Si le tireur ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :

- le penalty devra être retiré si le ballon pénètre dans le but
- l'arbitre interrompt le jeu et le fait reprendre par un coup franc indirect si le ballon ne pénètre pas dans le but

\* En revanche, le jeu devra être interrompu et devra reprendre par un coup franc indirect (que le but ait été marqué ou non) :

- si le penalty est tiré vers l'arrière
- si un coéquipier du tireur exécute le penalty, auquel cas l'arbitre avertira le joueur qui a tiré le penalty
- si le tireur fait semblant de frapper le ballon après avoir terminé sa course (marquer un temps d'arrêt dans sa course est autorisé), auquel cas l'arbitre avertira le tireur.

\* Si le gardien de but ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :

- le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but ;
- le coup de pied de réparation doit être rejoué si le ballon ne pénètre pas dans le but
- le gardien de but sera averti s'il est coupable de l'infraction.

\* Si un joueur de chaque équipe enfreignent les Lois du Jeu, le penalty doit être retiré sauf si un des joueurs commet une faute plus grave (par ex. : feinte illégale). Si le gardien et le tireur commettent une faute en même temps :

- si le tir est manqué ou repoussé, le tir est à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement
- si le tir est marqué, le but est refusé, le tireur reçoit un avertissement et le jeu reprend par un coup franc indirect pour l'équipe qui défend.



## INFRACTIONS ET SANCTIONS

### Après le penalty :

- \* Si l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :  
- un coup franc indirect (ou coup franc direct pour main volontaire) est accordé.
- \* Si le ballon entre en contact avec un agent extérieur une fois frappé vers l'avant :  
le penalty doit être retiré sauf si le ballon va entrer dans le but et que l'interférence n'empêche pas le gardien ou un joueur qui défend de jouer le ballon, auquel cas le but est accordé si le ballon entre dans le but (même si le ballon a été touché) à moins que le ballon n'entre dans le but adverse.
- \* Si le ballon, après avoir été repoussé par le gardien de but, la barre transversale ou un poteau, rebondit dans le terrain où il est alors touché par un agent extérieur :  
l'arbitre interrompt le jeu et le reprend par une balle à terre à l'endroit où elle a touché l'agent extérieur.



## TABLEAU RÉCAPITULATIF

### Résultat du penalty

	But	Pas but
<b>Empiètement d'un joueur en attaque</b>	À retirer	Coup franc indirect
<b>Empiètement d'un joueur en défense</b>	But	À retirer
<b>Faute du gardien</b>	But	À retirer + avertissement pour le gardien
<b>Ballon botté vers l'arrière</b>	Coup franc indirect	Coup franc indirect
<b>Feinte illégale</b>	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur
<b>Mauvais tireur</b>	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur
<b>Gardien de but et tireur au même moment</b>	Coup franc indirect et avertissement au tireur	Tir au but à refaire et avertissement pour le tireur et le gardien de but



## LOI 18

# Concentration, implication et surtout excellente saison